

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 13 AVRIL 2023 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

23/015/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 2^{ème} répartition 2023 - Approbation de conventions - Budget primitif 2023.

23-39286-DS

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille souhaite proposer aux Marseillaises et aux Marseillais toute activité pouvant intervenir dans leur temps libre, quelle soit culturelle, associative, sportive et en prenant totalement en compte la situation géographique exceptionnelle de Marseille.

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique qui vise à proposer une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique sportive mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la politique sportive de la Ville :

- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc...

- favorise le développement d'un écosystème sportif riche et diversifié, capable de répondre aux sportifs comme aux attentes du public le plus large.

Elle poursuit des objectifs spécifiques :

- promouvoir le sport comme vecteur de prévention et d'éducation pour la santé. De nombreux projets font apparaître l'impérieuse nécessité de pratiquer une activité physique bonne pour la santé.

- favoriser l'émergence du sport pour tous et de toutes les disciplines. La prise en charge de l'ensemble des Marseillais et Marseillaises, dans le domaine du sport, constitue un enjeu majeur et essentiel dans l'élaboration de cette politique. Au-delà de l'aspect santé le sport fait émerger des valeurs fondamentales, pour tous les publics, respect, entraide, habiletés motrices, initiation qu'il convient d'entretenir et de développer.

- promouvoir les événements sportifs comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité.

La Ville de Marseille souhaite apporter une aide financière aux associations sportives pour leur fonctionnement et/ou l'organisation de manifestations sportives qui ont pour son image un impact direct au niveau local, national ou international.

Ces subventions sont attribuées selon certains critères tels que le nombre de disciplines pratiquées, le nombre de licenciés et le niveau d'évolution en compétition.

Dans ce cadre de la politique sportive de la Ville de Marseille, exposé ci-dessus, il convient d'effectuer une deuxième répartition d'un montant global de 619 000 Euros (six cent dix neuf mille Euros) dont 82 000 Euros (quatre-vingt-deux mille Euros) pour les associations de notre secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvées les conventions ci-annexées avec les associations sportives suivantes ainsi que les subventions proposées.

INSERTION PAR LE SPORT					
37764	Planète Borg	12, allée des Fleurs – 13012 Marseille	EX021770	2 000	Fonctionnement 2023
11894	Provence Boxe Française	136, traverse de la Martine - 13011 Marseille	EX021863	3 000	Fonctionnement 2023 – Permettre la pratique de la savate boxe française pour toutes et tous à tous les ages.
35283	Ring Olympique Marseille	Stade municipal de Saint Marcel – 47, rue des Crottes - 13011 Marseille	EX021988	4 300	Fonctionnement 2023

35282	Taekwondo Hagakure	3, boulevard de la Salette – 13012 Marseille	EX022066	1 500	Fonctionnement – Remise en place d'une équipe de compétition avec coachs officiels et préparateurs physique.
SPORT COMPETITION ET LOISIRS					
110447	AJC Sport et Culture	35, route des 3 Lucs à la Valentine – 13012 Marseille	EX021875	3 000	Fonctionnement 2023
			EX022007	1 000	Action : Handi mondial à pétanque
11916	Amicale Cycliste Marseille Est	33, avenue Elleon Bat E – 13011 Marseille	EX021370	2 500	Fonctionnement 2023
			EX021369	7 000	Action : Cyclo-cross Marseillais
35584	Association Sportive du Golf de Marseille la Salette	65, impasse des Vaudrans – La Valentine – 13011 Marseille	EX021347	3 500	Action : 7 ^{ème} Massilia Ladies Cup de golf féminin
11910	Eoures Les Camoins la Treille	Stade Henri Pastour – Les Camoins – 13, rue Arnould – 13011 Marseille	EX021709	3 000	Fonctionnement 2023
28921	Football Association Marseille Féminin	Maison des Associations Sportives – 462, boulevard Mireille Lauze – 13011 Marseille	EX021403	12 000	Fonctionnement 2023
43908	Le Club des Marseillaises	27, b Boulevard Notre Dame – La Sauvadoure 13011 Marseille	EX021914	15 000	Action : 13 ^{ème} Edition de la Marseillaise des Femmes
43929	Massilia Curling Club	Résidence Château St Jacques Bat B10 – 56, boulevard de la Valbarelle – 13011 Marseille	EX021339	3 000	Action : 13 ^{ème} Tournoi international de Curling et 5 ^{ème} Tournoi de Curling junior.
43927	Sardines Triathlon	Les Bastides de Manon – Villa 19 – 80 Route d'Allauch – 13011 Marseille	EX022077	7 000	Fonctionnement 2023
			EX022149	3 000	Action : Duathlon de la Fermière.
11919	Vélo Club de Marseille	39, traverse Gaston Flotte – 13012 Marseille	EX021803	1 200	Fonctionnement 2023
11915	Vélo Club la Pomme	462, boulevard Mireille Lauze – 13011 Marseille	EX021627	8 000	Action : Les bosses de Provence
			EX021638	2 000	Action : Cyclo-cross de Luminy

ARTICLE 2 Pour les manifestations sportives, les subventions ne pourront être versées qu'après leur déroulement effectif.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer les conventions susvisées.

ARTICLE 4 La dépense correspondante d'un montant de 619 000 Euros (six cent dix neuf mille Euros) dont 82 000 Euros (quatre-vingt-deux mille Euros) pour les associations de notre secteur sera imputée sur le Budget Primitif 2023 – DS 04022 – fonction 40 – nature 6574.1 – action 20190701.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**